

AFFAIRE N° 31. - Renouvellement du bail souscrit avec la S.I.D.R. pour le logement où fonctionne le dispensaire d'hygiène sociale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à renouveler pour 3 ans, à compter du 1er Août 1970, le bail souscrit avec la S.I.D.R. pour le logement n° 2 des Camélias dans lequel fonctionne le dispensaire d'hygiène sociale.

La location mensuelle est de 3 500 Frs CFA, soit 42 000 Frs CFA par an.

Les crédits sont prévus au chapitre 932, article 630 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M
Saint-Jerôme, le 15 septembre 1970
Boulevard de l'Épave
Le Secrétaire Général
Signé: G. Kébé
Boulevard de l'Épave
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Nguérou.